

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 2022

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 23
Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 5
Absent : 1

Votants : 28

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 13 septembre 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 13 septembre 2022.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, M. LEHMANN Patrick, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - *Adjoints*, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme DELBAYS Emilie, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. COLMARD Philippe (pouvoir à M. HAVEL Julien), M. EL YAKOUTY Abdelhak (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme LE REUN Karine (pouvoir à Mme SMADJA Karine), Mme SABY Annick (pouvoir à M. SONDAG Patrice), M. VESIN Marc (pouvoir à M. RIGOLI Claude)

Absent : M. MAINHAGU Marc

Secrétaire de séance : Mme CHOLLET Angèle Lucette

Finances

DEL20220919_17

Objet : Régularisation compte de tiers

Madame le Maire expose que dans le cadre des opérations de compte de tiers pour les travaux des Petites Conches réalisés entre 2013 et 2017, il convient de régulariser certaines écritures pour compte de tiers afin de solder ce compte.

A la lecture de la balance des comptes, il ressort une opération pour compte de tiers au 458 qui n'est pas soldée et sans écritures depuis plusieurs années. La trésorerie nous demande un titre au compte 45811 pour annuler les mandats faits à tort à ce compte pour un montant de 205,96€ et un mandat au compte 45812.

Cependant, avec le nouveau logiciel finances, il est impossible de faire un titre sur le compte 45811.

Afin de régulariser ce compte la trésorerie nous demande de prendre une délibération pour annuler la somme de 205.96 euros en débit du compte 45811.

Il est proposé au conseil d'autoriser le comptable à passer l'écriture au crédit du compte 45811 par le débit du compte 45812 pour la somme de 205.96€ pour solder ce compte

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

AUTORISE Le comptable à passer l'écriture au crédit du compte 45811 par le débit du compte 45812 pour la somme de 205.96€ pour solder ce compte.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Angèle Lucette CHOLLET



Le Maire,
Claire CHUINARD